

J'ai dû avouer ne pas le savoir et le crédit n° 5b explique pourquoi. S'il est adopté, il sera désormais impossible d'exercer des pressions pour forcer le gouvernement à régler des négociations avec ses employés avant la fin de mars parce qu'il pourra reporter ces fonds sur la prochaine année financière. Ce crédit va même plus loin. Il prévoit que le gouvernement peut dépenser en 1969-1970 des fonds votés pour 1968-1969, et il l'autorise aussi à ouvrir un compte de réserve pour les années à venir. Au moyen de ce crédit, monsieur l'Orateur, on nous demande de donner force de loi à une politique entièrement nouvelle à l'égard des fonds destinés aux augmentations de traitement des fonctionnaires; ainsi le gouvernement ne sera plus tenu d'agir avec célérité dans ses négociations avec ses employés.

Je reconnais avec le député de Peace River (M. Baldwin) que c'est une question fort importante puisqu'elle concerne la haute main du Parlement sur nos finances. A mon avis, le Parlement a perdu cette haute main et il faut remédier à cet état de choses, sans quoi le Parlement deviendra inutile. Cette question a trait aussi aux politiques comme celle dont je viens de parler, c'est-à-dire les augmentations de traitement des fonctionnaires. J'espère que le gouvernement examinera attentivement cette question avant que l'ordinateur ne devienne maître absolu de nos finances. Sinon, les discussions au Parlement ne seront plus que des inconséquences lorsqu'elles porteront sur les crédits comme ceux dont nous sommes saisis.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole au début de ce débat sur le budget supplémentaire (B).

J'ai remarqué, comme mes préopinants, l'inquiétude qui règne au sujet de cette nouvelle formule et, surtout, au sujet de l'abus des crédits portant affectation de \$1, \$2, \$3 ou \$4. La motion de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) reflète précisément l'inquiétude qui existe chez les conservateurs progressistes, qui n'approuvent pas cette méthode.

Je remarque aussi, comme l'a dit mon préopinant, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'il avait lui-même déposé une motion semblable et, de fait, presque tout son discours a porté sur ce sujet.

• (3.40 p.m.)

Je voudrais signaler que tout en n'ayant pas présenté de motion, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) a voulu, il y a quelques jours, par suite d'une question qu'il posait à l'honorable ministre de la santé

nationale et du Bien-être social (M. Munro), ridiculiser et critiquer cette nouvelle formule de crédits de même portant affectation de \$1 ou \$2.

Monsieur l'Orateur, on nous demande d'adopter, après un débat de trois jours, des crédits supplémentaires dépassant quelque 200 millions de dollars, en vue de permettre au gouvernement d'administrer les affaires publiques jusqu'à la fin de 1969. Nous sommes d'avis que, dans l'ensemble, le gouvernement a besoin de crédits pour poursuivre son administration.

Je me rappelle très bien, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la dernière campagne électorale, on nous avait promis une société juste, l'élimination des disparités régionales et la possibilité pour tous de gagner leur vie honorablement. Or, nous ne savons pas encore exactement où le gouvernement veut en venir avec cette idée de société juste, car, dans l'ensemble, les politiques du gouvernement ne sont pas encore clairement définies. Au fait, la Chambre est saisie de l'étude d'un projet de loi autorisant la création d'un nouveau ministère, dont le titulaire sera l'honorable député de Langelier (M. Marchand), l'actuel ministre des Forêts et du Développement rural.

Au cours de l'étude de ces crédits supplémentaires, je voudrais surtout traiter d'une question importante, qui concerne une grande partie de la population de la province de Québec, particulièrement du Nord-Ouest, et pas exclusivement ma circonscription, car l'ensemble du Canada dont...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre! Je crois qu'il est bon de signaler à l'honorable député, comme il vient de l'indiquer, que le sujet de son discours portera sur le développement du Nord-Ouest québécois. Je me dois de lui rappeler que la motion à l'étude est celle qui est présentée par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), laquelle se lit comme il suit:

Cette Chambre partage les vues exprimées par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général au sujet du recours aux crédits portant affectation de \$1 dans le budget supplémentaire (B) et énoncées aux paragraphes n° 1 et n° 2 du quatrième rapport dudit Comité présenté le 28 février 1969.

Par conséquent, je crois que les remarques de l'honorable député doivent se limiter au fond même de cette résolution.

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre rappel au Règlement, mais si je me reporte à la motion présentée par l'honorable député de Peace River, je crois que le débat ne durera certainement pas trois jours, du moins si l'on ne s'en tient qu'à cet article-là.